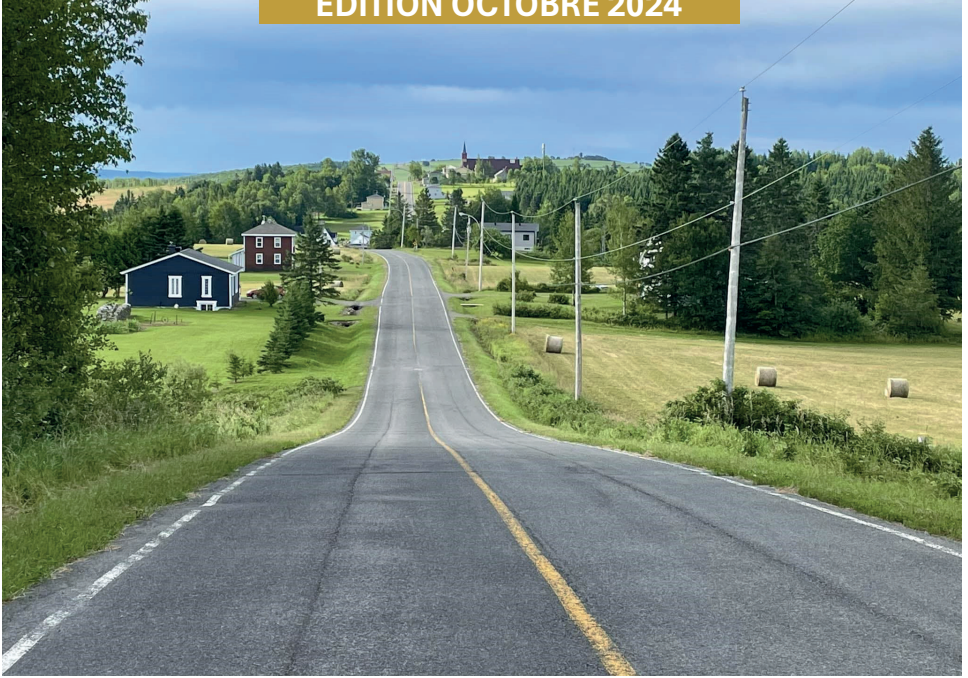


# DES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ !

ÉDITION OCTOBRE 2024



## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL



Lundi et mercredi 9h à 16h  
Vendredi : 9h à 13h

163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche

[dg@saintandrederestigouche.com](mailto:dg@saintandrederestigouche.com)

**418 865-2234**



## **50 ANS ET PLUS DE SAINT-ANDRÉ**

### **ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES**

Le Club des 50 ans et plus a le plaisir de vous annoncer le début de ses activités intergénérationnelles:

Pétanque atout: tous les 2e mardis du mois à partir du 12 novembre 2024 à 13 h.

Vie active: de 10h à 11h

12 novembre

26 novembre

10 décembre

Scrabble: tous les mercredis à 13 h 15.

Vous êtes tous les bienvenus!

Le Club des 50 ans et plus est présentement en période de recrutement.

Margot Cummings



## **DINER DES FERMÈRES 85<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

### **CERCLE DE FERMÈRES**

Le Cercle de Fermières de Saint-André a fêté son 85e anniversaire de fondation lors d'un dîner. Ce fut un succès. Merci beaucoup de votre participation.

*Les gagnantes des prix:*

Le panier d'artisanats: Lyne Cameron

Le panier de conserves: Lucille Raymond



## **CORPORATION DES LOISIRS**

### **PASCAL BESSETTE ET OUVERTURE DE LA CABANE**

La corporation des Loisirs de Saint-André-de-Restigouche souhaite remercier tous ceux qui sont venu au spectacle de Pascal Bessette le 12 octobre dernier. La soirée fut un franc succès!

Les activités hivernales au Chalet sportif « Cabane qui magane » recommenceront à partir du vendredi 8 novembre 2024. L'ouverture se fera à l'heure habituelle, soit 19h. Un calendrier des activités à venir sera bientôt disponible. Restez à l'affut!



## **SERVICE DE LOCATION**

### **SALLE MUNICIPALE**

La salle municipale est disponible pour la location pour vos fêtes de famille et réunions de travail à venir. La location est pour un montant de 60 \$ la soirée, le ménage est aux frais du locataire et des frais peuvent s'ajouter si celui-ci n'est pas fait. Pour les organismes du milieu, c'est gratuit. Pour la location veuillez vous adresser au bureau municipal au 418 865-2234 ou par courriel au [dg@saintandrederestigouche.com](mailto:dg@saintandrederestigouche.com)



## **AVIS AUX CITOYENS**

### **À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS**

Un petit rappel de votre municipalité concernant l'enregistrement de vos amis à quatre pattes. La fin de l'année 2024 approche et au début de l'année prochaine il faudra renouveler l'inscription de votre chien.

Pour les nouveaux arrivants ou ceux qui n'ont pas encore enregistré votre chien, veuillez le faire afin de rendre votre animal plus facilement repérable au cas où il se sauverait. Les médailles sont toutes enregistrées. Votre animal pourra ainsi vous être rendu plus rapidement.



## COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE

### RÈGLEMENTATION MUNICIPALE



La saison hivernale approche, un rappel concernant la position de vos bacs s'impose. Les bacs à poubelles et recyclage doivent être mis à l'intérieur de votre entrée, non sur le trottoir ou dans la rue, les poignées du bac doivent être face à votre maison, comme indiqué sur l'image.

Comme mentionné dans le règlement 241-08, les heures pour mettre vos bacs sur le bord des routes lors des journées prévues au calendrier sont les suivantes: au plus tôt à 19h00 la veille du jour de la collecte et les contenants doivent être récupérés au plus tard à 7h00 le lendemain de la collecte.



## RECYCLAGE—ÉCO CENTRE

### FIN DE LA SAISON

Les dernières journées d'ouverture de l'éco centre sont les suivantes:  
Mercredi 30 octobre 2024;  
Samedi 2 novembre 2024.



## POUR AVOIR LES DERNIÈRES NOUVELLES

VISITEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET SITE WEB !

**FACEBOOK :**

[www.facebook.com/saintandrederestigouche](http://www.facebook.com/saintandrederestigouche)

**SITE WEB :**

[www.matapedialesplateaux.com/citoyens/saint-andre-de-restigouche](http://www.matapedialesplateaux.com/citoyens/saint-andre-de-restigouche)